



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 13 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
07/08/2025

DATE D'AFFICHAGE
07/08/2025

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
M. Tristan DERYCKE	Mme Christine BELLET
Mme Diane BUI-DUYET	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Warren NAXUE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Françoise SUVE	M. Claude CHARLOT
M. Marc ZEISEL	M. Patrick SAKOUMORI
M. Michel FONGUE	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Isabelle LAFLEUR	Mme Magali MANUOHALALO
M. Nicolas BRIGNONE	M. Emmanuel BERART
Mme Cindy PRALONG	M. Eric MELTESALE
M. Philippe BLAISE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Naïa WATEOU	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Charlotte THAIAWE
Nombre de présents	: 36	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Stéphanie PAIMAN
Nombre de votants (12 procurations)	: 48	M. Joseph BOANEMOA	M. Bruno CAPY
		Mme Laurie HUMUNI	Mme Anne-Christine CHIMENTI
		Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Muriel GERMAIN
		Mme Pascale SERVENT	Mme Veylma FALAEAO
		Mme Janine BAJON	Mme Christine LE SAINT
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	
		M. Christophe DELESSERT	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-906

attribuant des subventions à divers groupements et associations à caractère sportif au titre de l'année 2025

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 13 août 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2025/234 du 26 mars 2025 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2025,

VU les demandes de subvention en date du 17 mars, des 2, 14 et 18 avril, des 6, 11, 15 et 20 mai 2025,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/57 du 25 juillet 2025,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport (csjcs) entendue en séance du 30 juillet 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total d'un million trois cent soixante-quinze mille (1 375 000) francs CFP aux neuf groupements et associations à caractère sportif suivants :

COMITÉ D'ORGANISATION INTERNATIONAL DU MARATHON DE NOUVELLE-CALÉDONIE Pour l'organisation du "MARATHON INTERNATIONAL DE NC" le 31 août 2025	300 000 francs CFP
LIGUE CALÉDONIENNE DE TENNIS DE TABLE Pour l'organisation de "LA SEMAINE OCÉANIENNE DES HOPES" du 9 au 23 août 2025	200 000 francs CFP
COMITÉ REGIONAL D'ÉQUITATION DE NOUVELLE-CALÉDONIE Pour l'organisation de "LA SEMAINE DU CHEVAL" du 24 au 26 octobre 2025	200 000 francs CFP

COMITE RÉGIONAL DE KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES DE NOUVELLE-CALÉDONIE Pour l'organisation des "OCÉANIA 2025" du 6 au 7 juin 2025	200 000 francs CFP
LIGUE CALÉDONIENNE DE TRIATHLON Pour l'organisation du "TRIATHLON INTERNATIONAL DU SOLEIL" le 14 septembre 2025	150 000 francs CFP
CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN Pour l'organisation de la "NO WOMEN NO SAIL" du 6 au 7 septembre 2025	100 000 francs CFP
DYNAMIK NC Pour l'organisation de "LA CITRONNADE" le 20 juin 2025	100 000 francs CFP
WILDBARZ SW Pour l'organisation de deux journées de promotion et expansion du Street-Workout en Nouvelle-Calédonie les 24 août et 26 octobre 2025	75 000 francs CFP
VÉLOCE CLUB CALÉDONIEN Pour l'organisation du "CRITERIUM ROGER LAROQUE" le 18 mai 2025	50 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2025, chapitre 65 "Charges de gestion courante".

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
DF (dont TPS)	-	2
SGL	-	1
DVCES (SMS)	-	1
MISE EN LIGNE	-	1